

Soins à domicile

Feuilles d'information sur les grandes questions de soins de santé

Poser les assises d'un programme national de soins à domicile

Dans son mémoire à la Commission Romanow, le Réseau œcuménique sur les soins de santé, faisant observer que de plus en plus de Canadiens et Canadiennes reçoivent des services à domicile, réclamait la création d'un programme national de soins à domicile qui commenceraient par :

- l'aide aux services de gestion et d'intervention à domicile;
- les soins post-aigus à domicile;
- les soins palliatifs à domicile, car « tout Canadien devrait avoir le choix de mourir chez lui »

M. Romanow recommandait aussi un nouveau programme pour les aidants naturels non rémunérés, afin de soulager la pression exercée sur les familles et sur le système de soins de santé en permettant aux aidants naturels de s'accorder un répit et de devenir admissibles aux prestations spéciales en vertu du programme d'assurance-emploi du Canada.

Beaucoup d'actes médicaux qui requéraient de longues hospitalisations ont été remplacés par la chirurgie d'un jour ou par une hospitalisation plus brève. Beaucoup de patients ont cependant besoin de services de suivi et de réadaptation à domicile.

Inclure les soins à domicile en phase post-aiguë parmi les services assurés, et les assujettir aux mêmes



conditions en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, comme le recommande M. Romanow, constituerait une prochaine étape nécessaire et logique. Ces services

incluraient la gestion de cas, les services professionnels de santé et la gestion de la médication.

M. Romanow recommande que le gouvernement fédéral établisse un Transfert au titre des soins à domicile (2 milliards de

« Nous pressons le gouvernement de déposer de nouvelles dispositions législatives en vue de la création d'un Programme national de soins de santé à domicile et communautaires qui fasse en sorte que les soins de santé demeurent de gestion publique et universels, accessibles et intégraux et puissent être dispensés hors des murs des hôpitaux et des cabinets de médecins. »

Mémoire du Réseau œcuménique sur les soins de santé
à la Commission Romanow
Mai 2002

dollars sur deux ans), afin de donner un coup de fouet aux changements qu'exige la création d'un programme de soins à domicile.

Entente des premiers ministres, 2003

Au début de février 2003, les premiers ministres provinciaux du Canada concluaient avec le



gouvernement fédéral une entente sur le financement futur des soins de santé. Les soins de santé sont l'un des sujets abordés. Les premiers ministres ont d'abord convenu d'enrichir l'assurance-maladie d'un panier de soins

à domicile, sans toutefois préciser les sommes disponibles à cette fin.

Une liste minimale de services sera établie d'ici à septembre 2003. Il s'agit de faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes aient accès à des soins aigus à domicile de courte durée, y compris les

soins de santé mentale aigus et les soins palliatifs. Ces services seront offerts sans frais d'utilisateur.

L'Accord propose d'élargir les services pour y inclure les soins infirmiers, les médicaments, les fournitures médicales et les soins personnels. La formulation de l'accord ne permet cependant pas de savoir si ces services élargis seraient offerts sans frais d'utilisateur.

L'Accord prévoit également un plan d'établissement d'un programme de soins compassionnels permettant aux proches d'un mourant de prendre un congé payé.

Les particularités de ce nouveau programme ont été énoncées dans le budget fédéral du 18 février 2003. Les Canadiens qui ont un enfant, un parent ou un conjoint gravement malade ou mourant seront admissibles à une compensation allant jusqu'à six semaines de prestations d'assurance-emploi (AE). Le taux de base des prestations d'AE est de 55 % des gains assurés d'une personne, jusqu'à concurrence d'un maximum hebdomadaire de 413 \$. Les provinces ont toutefois jusqu'à 2005 pour établir ce programme.

La présente feuille d'information fait partie d'un ensemble de ressources produites par le Réseau œcuménique sur les soins de santé. Le Réseau œcuménique sur les soins de santé est un projet de la Commission Justice et Paix du Conseil canadien des Églises. Il est formé de représentants de la Conférence des évêques catholiques du Canada, de l'Église évangélique luthérienne du Canada, de l'Église presbytérienne du Canada, de l'Église unie du Canada, de l'Association catholique canadienne de la santé et de Kairos : Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice.

Le Réseau organise des activités éducatives et a fait des représentations auprès du Comité permanent du Sénat sur les affaires sociales, la science et la technologie (<http://www.united-church.ca/jpc/healthcare/senatebrief.shtm>), de la Commission royale sur l'avenir des soins de santé (<http://www.cccce.ca/english/jp/index.html>) et de divers ministres de la Santé. Pour en savoir plus sur le Réseau œcuménique sur les soins de santé, veuillez contacter :

Le Réseau œcuménique sur les soins de santé ou
La Commission Justice et Paix
Conseil canadien des Églises
159, promenade Roxborough
Toronto (Ontario) M4W 1X7
Tél. : (416) 972-9494
www.ccc-cee.org

Kairos - Initiatives œcuméniques canadiennes pour
la justice
129, avenue St. Clair Ouest
Toronto (Ontario) M4V 1N5
Tél. : (416) 463-5312 poste 237
www.kairoscanada.org